



Cotonou, le 14 AOUT 2020

COMMUNIQUÉ RADIO

Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique communique :

Dans le cadre du renforcement des capacités des Ministères et Institutions de l'Etat en ressources humaines de qualité, il sera organisé **le samedi 12 septembre 2020**, un concours de recrutement de **soixante (60)** élèves-professeurs certifiés au profit du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle.

1°- CONDITIONS D'ACCES

Les personnes intéressées par ce concours doivent remplir les conditions ci-après :

- ✓ être de nationalité béninoise ;
- ✓ jouir de ses droits civiques ;
- ✓ être de bonne moralité ;
- ✓ remplir les conditions d'aptitudes physique et mentale pour l'exercice de l'emploi dans la Fonction Publique ;
- ✓ être indemne de toute affection tuberculeuse, cancéreuse, nerveuse, poliomyélitique ou lépreuse, ou en être définitivement guéri ;
- ✓ ne pas être bègue ni sourd, ni handicapé moteur et jouir d'une bonne acuité visuelle ;

✓ être âgé de :

- dix-huit (18) ans au moins, et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2020 pour les spécialistes de chaque domaine ;
- dix-huit (18) ans au moins, et de trente-six (36) ans au plus au 31 décembre 2020 pour les non spécialistes de chaque domaine.

Les Fonctionnaires de l'État, civils et militaires ou paramilitaires, partis volontaires de la Fonction Publique, ne sont pas concernés par le présent concours.

Par ailleurs, il est rappelé que seuls les candidats détenteurs d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité seront autorisés à composer. **Aucune autre pièce ne sera admise.**

2° - LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Le dépôt du dossier de candidature se fera dans les Directions Départementales du Travail et de la Fonction Publique du **lundi 17 au mercredi 26 août 2020 y compris le samedi 22 août**. Ledit dossier doit comporter les pièces suivantes :

- a.** une fiche d'inscription dûment remplie, datée et signée du candidat, à retirer à la Direction Départementale du Travail et de la Fonction Publique (DDTFP) de la localité où le candidat a choisi de composer ;
- b.** une copie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- c.** une copie légalisée du certificat de nationalité ;
- d.** un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date du dépôt des dossiers ; *Bj*

- e. une copie légalisée certifiée conforme du baccalauréat ou tout autre diplôme équivalent et une attestation de réussite de la deuxième en troisième année du domaine correspondant à la spécialité choisie ;
- f. une attestation de non bégaiement et de non surdité ;
- g. une attestation d'acuité visuelle ;
- h. une quittance des droits d'inscription de cinq mille (5.000) francs CFA à verser au Trésor Public.
- i. une (01) enveloppe timbrée format moyen portant l'adresse du candidat et son contact téléphonique (valeur du timbre : 600 francs CFA).

Les attestations de diplômes ou les diplômes délivrés par les établissements privés d'enseignement supérieur doivent être reconnus ou cosignés par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Ceux obtenus à l'étranger, doivent être appuyés d'une attestation d'équivalence dûment établie par la Commission Nationale d'Etude des Équivalences de Diplômes (CNEED).

Les récépissés de dépôt de demande d'attestations de diplômes ou de diplômes, de même que les certificats d'authenticité délivrés par la Commission Nationale d'Etude des Equivalences de Diplômes ne tiennent pas lieu de diplôme ni d'attestation d'équivalence.

3° - CENTRES DE COMPOSITION

Le concours se déroulera dans six (06) centres de composition à savoir :

- Lycée Technique Coulibaly de Cotonou pour les candidats des départements de l'Atlantique et du Littoral ;
- Lycée Béhanzin de Porto-Novo pour les candidats des départements de l'Ouémé et du Plateau ;

- CEG 1 Lokossa pour les candidats des départements du Mono et du Couffo ;
- CEG 1 Abomey pour les candidats des départements du Zou et des Collines ;
- Lycée Mathieu Bouké de Parakou pour les candidats des départements du Borgou et de l'Alibori ;
- CEG 1 Natitingou pour les candidats des départements de l'Atacora et de la Donga.

Pour tous renseignements complémentaires (détail des corps, épreuves et diplômes requis, conditions d'admissibilité), les candidats sont invités à se rapprocher des services de la Direction du Recrutement des Agents de l'Etat (DRAE) à Cotonou ou des Directions Départementales du Travail et de la Fonction Publique (DDTFP) *Bx*



Adidjatou A. MATHYS

N.B. Les diplômes de tous les candidats déclarés admis seront soumis à une vérification d'authenticité.